

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Soutien aux associations enfance - 6ème répartition en fonctionnement et 4ème répartition en investissement - Exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer les subventions de fonctionnement et d'investissement figurant dans les tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les subventions dont le montant est égal ou excède 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet,
- de réaffecter la subvention de 18 000 € allouée à l'association "Mon bébé signe" par la Commission permanente du 31 mars 2017 selon le tableau présenté en annexe 2,
- d'approuver les mouvements d'affectations comme indiqués dans le document figurant en annexe du rapport.

Les dépenses de fonctionnement pour un montant de 28 986 € et d'investissement pour un montant de 3 160 € seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées